

**CONSIGNES DE RENTREE 2018-2019**  
**Ingénieur Agroalimentaire FISA-A/FISE-A**

La rentrée officielle est fixée au **lundi 3 septembre 2018 à 9h00**. Votre présence est obligatoire. Vous pourrez effectuer votre inscription en ligne **dès le 27 août 2018** en vous connectant sur le site de l'Université de Bretagne Occidentale (<http://www.univ-brest.fr/inscriptions>). Vous devrez impérativement fournir les documents ci-dessous :

- Justificatif de la situation militaire (JAPD)
- Notification de bourses pour les étudiants boursiers
- Attestation de responsabilité civile (photocopie)
- Pour les étudiants étrangers photocopie du visa ou de la carte de séjour

Veillez noter quelques changements concernant les démarches à faire avant toute inscription dans l'enseignement supérieur à partir de la rentrée 2018-2019.

Avant de pouvoir valider votre inscription en ligne vous devez vous acquitter d'un montant de **90 € correspondant à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** auprès du CROUS. Celui-ci vous donnera un code CVEC et une attestation. Vous aurez besoin de ce code pour vous inscrire en ligne sur le site de l'UBO.

Cet impôt supprime les droits de sécurité sociale dont vous vous acquittiez auparavant ainsi que les droits de sport et de service culturel. Vous trouverez toutes les informations dédiées au CVEC sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr> Cet impôt remplace les mutuelles étudiantes SMEBA ou LMDE pour la partie sécurité sociale. Par contre vous devrez contracter une mutuelle (complémentaire santé) qui pourra toujours pendant une année être la SMEBA ou la LMDE. Si vous êtes déjà dans l'enseignement supérieur, pendant un an vous resterez affilié à la SMEBA ou la LMDE et vous basculerez en septembre 2019 directement vers le régime général CPAM.

Vous devez également **souscrire une assurance responsabilité civile** qui couvrira tous les risques encourus, notamment durant les stages.

Les étudiants étrangers ainsi que les élèves rencontrant des difficultés lors de l'inscription en ligne pourront faire leur démarche d'inscription directement à la scolarité de l'ESIAB dès la rentrée.

L'impression des cartes étudiantes se fera sur des créneaux qui vous seront donnés à votre arrivée.

Veillez noter les points suivants concernant les travaux pratiques :

- Compte tenu de la nature des échantillons que vous serez amenés à manipuler durant votre cursus puis au cours de votre activité professionnelle, **la vaccination antitétanique s'avère indispensable.**
- Liste du matériel qu'il est souhaitable d'avoir à la rentrée :
  - 2 blouses blanches 100 % coton à boutons pressions, sans ceinture
  - Calculatrice casio fx-92 – collègue 2D+ (si possible)

**BONNES VACANCES ET A BIENTOT A L'ESIAB !!**